

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 11 mars, a adopté le projet de règlement #22-818 intitulé « Projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »;
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la Municipalité et au bureau de la greffière trésorière aux heures normales de bureau après l'adoption dudit règlement.

Avis numéro : 2024-15

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 22 mars 2024

Lynn Parker
Greffière-trésorière

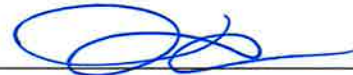
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lynn Parker, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Site internet de la municipalité

Le 22 mars 2024, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 22 mars 2024.



Lynn Parker
Greffière-trésorière